



info

TRANSFORMATION DU PAPIER ET DU CARTON | CP 136/222 | AVRIL 2024

CONTENU

- 1 Prime syndicale ouvriers et employés 2023
- 2 Prime d'ancienneté
- 3 Avez-vous des questions au sujet de ces primes ?

TELECHARGEZ L'APP ACV-CSC



Scannez le code QR et restez informé !



1. Prime syndicale ouvriers et employés 2023

NOUVEAU !

A partir de cette année, votre prime syndicale d'ouvrier ou d'employé est simplifiée administrativement, grâce à quoi votre prime sera correctement calculée et payée.

Ces dernières années, vous avez reçu autour de cette période de l'année, la carte de prime syndicale de votre employeur.

A partir de cette année, vous la recevrez un peu plus tard car le Fonds de sécurité d'existence reçoit directement les données de l'ONSS, raison pour laquelle votre employeur reçoit une carte de prime syndicale **complétée entièrement au préalable** et au nom du travailleur dans la deuxième quinzaine de mai. A partir du 27 mai, votre employeur vous remettra cette carte en personne.

Veillez à bien compléter votre numéro de compte et à signer cette carte. Remettez-la ensuite à un bureau de la CSC ou à un délégué CSC de votre entreprise. Nous assurerons alors le paiement de votre prime syndicale.

Les conditions ouvrant le droit à cette prime ne changent pas, idem pour le montant de celle-ci.

Qui a droit à la prime syndicale ?

Vous devez simultanément satisfaire aux deux conditions suivantes :

1. Avoir travaillé du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 dans la transformation du papier et du carton (ou être en RCC en tant qu'ouvrier) ;
2. Être affilié à la CSC bâtiment - industrie & énergie.

Assurez-vous de l'exactitude de vos coordonnées (votre numéro de compte) et veillez à être bien en règle avec le paiement de votre cotisation d'affiliation !

Montant de la prime

Grâce à la CSCBIE, à partir de cette année, les **employés** reçoivent également une prime syndicale complète de **145 €** !

Si vous avez travaillé durant une année complète, vous recevrez une prime syndicale de 145 € ou de 12,08 € par mois presté (ouvriers et employés).

En tant qu'ouvrier en RCC, vous percevez 126 €, c'est-à-dire 10,50 € par mois.

Quand la prime syndicale est-elle payée ?

Le paiement de la prime syndicale est prévu à **partir du lundi 3 juin 2024**.

Primes arriérées

Si vous n'avez pas reçu de carte de prime syndicale pour cette année et/ou 2020, 2021, 2022, mais que vous pensez y avoir droit, prenez contact avec votre délégué CSC ou un secrétariat de la CSC. Ces primes peuvent encore être payées.



TRANSFORMATION DU PAPIER ET DU CARTON | CP 136/222

2. Prime d'ancienneté

La prime d'ancienneté est l'ancienne prime de départ. Cette prime est **payée à l'âge de 60 ans** au lieu de 64 ans.

Qui a droit à cette prime ?

Vous avez droit à cette prime si, au 31 décembre de l'année au cours de laquelle vous atteignez l'âge de 60 ans :

- Vous êtes occupé en tant qu'ouvrier ou employé dans le secteur de la transformation du papier et du carton (également si vous êtes un ouvrier dans un régime RCC (avec complément d'entreprise à charge de l'employeur dans le secteur de la transformation du papier et du carton)) ;
- Vous êtes un employé sans droit à l'assurance groupe.

Montant de la prime

Vous recevez 27 € par année d'ancienneté commencée dans le secteur, avec un maximum de 500 €.

Attention :

- Chaque année entamée compte comme année complète ;
- Pour le calcul de l'ancienneté, l'on assimile au maximum un an de travail intérimaire ininterrompu.

Comment recevoir cette prime ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec votre secrétaire de la CSC bâtiment – industrie & énergie. Il ou elle vous assistera pour constituer votre dossier de demande.

3. Avez-vous encore des questions au sujet de ces deux primes ?

N'hésitez pas à contacter votre délégué CSC !



TÉLÉCHARGEZ NOTRE NOUVELLE APPLICATION

»»» Téléchargez la nouvelle application ACV-CSC et restez informé !

- Restez au courant des dernières nouvelles sectorielles
- Calculez votre salaire net, vos jours de congé et votre préavis
- Consultez vos avantages affiliés
- Trouvez le bureau CSC le plus proche de chez vous